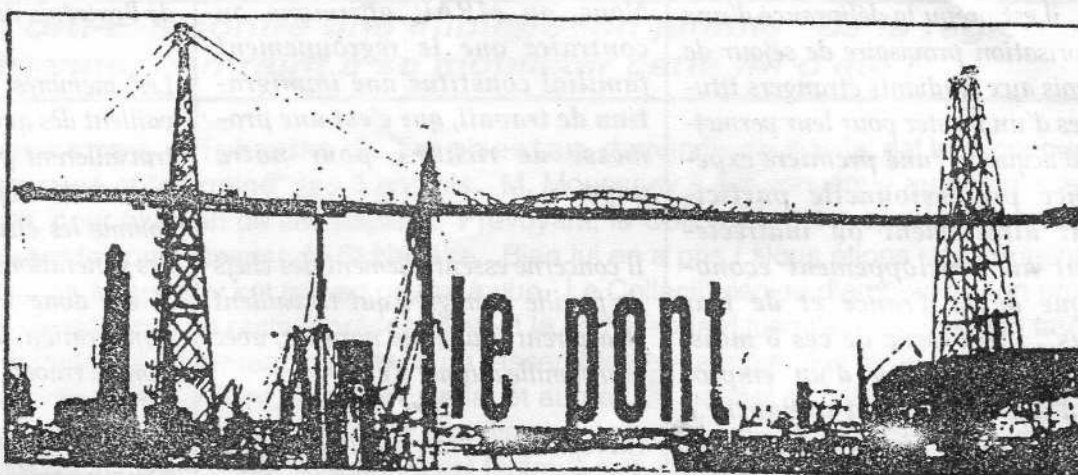




**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**



le pont transcouleur

Espoirs et vigilance

SOMMAIRE

Edito

Espoirs et vigilance.

2 - Une urgence : la régularisation des sans papiers.

3 - Rallye citoyen dans les rues de Nantes.

4 - La mobilisation citoyenne autour des Roms continue.

5 - Droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers.

Ne boudons pas notre joie : nous nous réjouissons du résultat de l'élection présidentielle du 6 mai.

Mais nos inquiétudes demeurent : les idées des "droites extrêmes" sont toujours bien présentes dans notre pays comme dans toute l'Europe (21 députés d'un parti néo-nazi en Grèce, un gouvernement de droite extrême en Hongrie...).

Le racisme, la xénophobie ont été entretenus depuis des années par le Front National, mais aussi au plus haut niveau de l'État. Les étrangers, les Français dont les parents sont venus d'ailleurs, les Musulmans, les Roms sont rendus trop souvent responsables de tous les maux dont souffre notre société.

Nous allons devoir, plus que jamais, continuer notre combat, à notre niveau, pour faire face au danger que représentent les projets politiques de ces partis de droite et d'extrême droite.

Nous avons de fortes attentes vis à vis du gouvernement en place et nous espérons que les citoyens confirmeront par leur vote aux élections législatives leur volonté de rupture avec les politiques de droite, leur désir de justice sociale.

Nous serons vigilants quant à la satisfaction des revendications que le MRAP a toujours exprimées, tant au niveau national que local.

Nous nous inquiétons en particulier du maintien sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur de toutes les prérogatives gouvernementales sur l'immigration, l'asile et les naturalisations.

Plus que jamais, nous réaffirmons que les étrangers, les immigrés ne sont pas un problème ; ils ne menacent pas la sécurité de l'État, ni celle des citoyens ! Il est faux de dire qu'ils coûtent cher : en 2009, les immigrés ont reçu 48 milliards d'euros ; mais ils ont versé en impôts et cotisations sociales 60 milliards !

Juin 2012

N° 89

Ce que nous voulons, c'est une politique réellement sociale, qui donne à chacun la jouissance de ses droits fondamentaux.

Les sans papiers doivent être rapidement régularisés, pour qu'enfin, ils puissent vivre en paix dans le pays qu'ils ont choisi, y élever leurs enfants, y travailler non pas clandestinement comme beaucoup le font déjà, mais dans le plein exercice de leurs droits. Ils vivent à nos côtés, souvent depuis plusieurs années ; ils ont manifesté leur volonté d'intégration. Ils ne pourraient pas retrouver dans leur pays une " vie normale " : risques d'emprisonnement, impossibilité d'y trouver du travail et de subvenir à leurs besoins. Un exemple parmi d'autres : les média viennent de dénoncer le régime anti-démocratique d'Azerbaïdjan à l'occasion du concours Eurovision de la chanson ; une famille y règne par la corruption et la répression ; les opposants politiques y sont soumis à un régime de

terreur. Or, nous accueillons dans nos permanences des personnes originaires de ce pays ; elles nous disent depuis des années quelles y étaient leurs conditions de vie. Comment ne pas souhaiter qu'elles aient enfin le droit de résider régulièrement en France ?

La carte nationale d'identité (ou le passeport) permet de connaître d'où l'on vient.

La carte internationale de citoyenneté de résidence affirme le principe universel que tous les habitants d'une localité et d'un pays doivent avoir des droits égaux, sociaux, civiques et politiques, quelle que soit leur nationalité.

C'est la carte de l'avenir qui permet de vivre maintenant ensemble au XXI^e siècle.

Nous demandons que les municipalités reprennent à leur compte cette idée de carte internationale de citoyenneté de résidence et se chargent d'en faire la promotion, tout en inscrivant sur de nouvelles listes électorales, encore symboliques, l'ensemble de la population, français et étrangers.

C'est grâce à l'action et aux combats de toutes les forces vives de la société que cette carte internationale de citoyenneté de résidence pourra être établie officiellement.

MRAP du VAL-DE-MARNE
Centre Culturel de Vitry
3 rue de Burnley
94400 VITRY

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
COMMUNE DE VITRY

terreur. Or, nous accueillons dans nos permanences des personnes originaires de ce pays ; elles nous disent depuis des années quelles y étaient leurs conditions de vie. Comment ne pas souhaiter qu'elles aient enfin le droit de résider régulièrement en France ?

Les étrangers non européens doivent pouvoir très vite avoir le droit de vote : le MRAP demande le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections pour les résidents étrangers, qu'ils soient européens ou non. Ils contribuent par leur travail, leurs impôts, leurs cotisations sociales, à la richesse collective ; ils doivent avoir, par leur vote, un droit de contrôle sur l'usage qui est fait de cette richesse. Cette mesure doit être effective dès les élections municipales de 2014.

CARTE INTERNATIONALE DE CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE

NOM

PRENOM

SEXE

ADRESSE.....

DATE DE NAISSANCE.....

Date et signature

MODE D'EMPLOI

Cette carte internationale de citoyenneté de résidence que vous avez entre les mains n'est pas encore un document officiel. Notre action permettra qu'il le soit un jour.

Vous pouvez néanmoins l'adopter, la remplir, accoler votre photo, et l'utiliser en double avec les autres documents officiels, pour la populariser et en faire la publicité.

Les habitants d'un même territoire, qu'ils soient français ou étrangers sont des êtres humains et ont les mêmes besoins, matériels, sanitaires, d'apprentissage des connaissances, de transport, besoins sportifs, culturels, etc.

Pour satisfaire tous ces besoins, il faut préparer et voter des lois tous ensemble. Le faire tous ensemble, c'est s'opposer aux exclusions, c'est permettre une vie harmonieuse entre tous les habitants d'un même endroit.

Le MRAP continuera à œuvrer pour promouvoir l'égalité des droits pour toutes et tous et combattre toutes les formes d'exclusion économiques ou sociales.

Françoise Thoumas

Une urgence : la régularisation des sans papiers.

Le MRAP se réjouit de l'abrogation de la circulaire Guéant qui restreignait le droit d'accéder à un travail salarié pour les étudiants étrangers en fin d'études.

Il espère la fin des contrôles " au faciès ", racistes et discriminatoires et qui, en outre, permettent de faire du chiffre dans l'identification des personnes sans papiers.

Mais, il ne saurait se satisfaire de ces mesures.

* Des étrangers attendent encore vainement le titre de séjour qui leur permettrait de travailler, alors même qu'un employeur leur propose un emploi en CDI et à temps complet.

* D'autres travaillent déjà, dans l'insécurité, puisqu'ils risquent à tout moment contrôle et expulsion ; ils règlent leurs cotisations sociales et leurs impôts (quand leurs employeurs ne les en empêchent pas en refusant contrats de travail et fiches de paie).



Ils ne prennent le travail de personne ; ils travaillent au contraire dans des conditions difficiles dans les secteurs "non-délocalisables" : bâtiment, travaux publics, manutention, nettoyage, restauration, service aux particuliers...

* Beaucoup sont là depuis des années, souvent avec leurs familles ; des enfants grandissent, d'autres naissent. Toutes et tous participent à la création de richesses pour notre pays, richesse économique, humaine et culturelle.

* Certains sont malades : nous demandons qu'ils puissent avoir le titre de séjour qui leur permettra de résider légalement en France et de bénéficier des soins nécessaires qui leur sont inaccessibles dans le pays d'origine.

* Les demandeurs d'asile doivent avoir le droit de travailler. Il est aberrant de les maintenir dans une situation de précarité totale : pas de ressource, hors la modeste " allocation temporaire d'attente " (330 euros par mois et par adulte) et des difficultés récurrentes d'hébergement.

* Le MRAP demande aussi la fin immédiate des mesures transitoires restreignant l'accès au travail en France des citoyens européens roumains et bulgares.

Le MRAP exige la mise en place d'une politique d'immigration qui respecte les droits humains.

Françoise Thoumas

Rallye citoyen dans les rues de Nantes

A l'initiative de la FAL 44, un **rallye citoyen** proposé aux élèves délégués de classe en 4ème de collège, a été organisé, **le 26 avril 2012**, dans les rues de Nantes avec pour objectifs

- Favoriser la coopération, l'entraide et la tolérance entre les élèves d'un même établissement,
- Permettre aux élèves d'apprendre à se connaître,
- Identifier les structures institutionnelles, associatives, culturelles et les acteurs engagés présents sur la ville et le département,
- Sensibiliser les élèves à la notion de solidarité.

Le MRAP y a participé pour faire découvrir aux jeunes ses interventions, ses champs d'actions et se faire connaître auprès des professeurs accompagnateurs : nous sommes un mouvement d'éducation populaire et avons la possibilité d'intervenir dans les établissements scolaires.

A travers deux situations évoquées chacune dans un texte court, totalement inventées mais inspirées de faits réels, les jeunes par groupe de 8 à 12, se sont beaucoup exprimé, ont été amenés à réfléchir. L'un des textes mettait plus l'accent sur le problème des familles sans papier, sur la solidarité possible dans l'établissement scolaire, l'autre sur les problèmes du racisme de voisinage, ce qui a permis d'aborder les différents axes d'actions du MRAP.

Nous étions deux militants du MRAP et cette action nous a semblé positive. Nous avons trouvé des jeunes qui faisaient bien le lien entre les fictions proposées et la réalité, des adultes à l'écoute et sensibles aux thèmes évoqués. Six collèges de Nantes et de l'agglomération sont passés par notre atelier ; d'autres associations, dont RESF 44, le CCAS, les Bains Douches municipaux... intervenaient également.

Martine Le Lan

Situations proposées à la réflexion des élèves :

-1- Samir est un nouvel élève qui vient d'arriver dans votre collège. Il ne connaît personne, ne parle pas vraiment le français mais sait se faire comprendre. Vous devenez ses copains et il vous explique qu'il dort dans un garage car ses parents n'ont pas de logement, qu'il se cache car il n'a pas de papiers et qu'il n'a pas d'argent car ses parents n'ont pas le droit de travailler en France. Il vous explique aussi que, chez lui, personne ne peut l'aider à faire ses devoirs car, si ses parents parlent un peu le français, ils ne savent pas le lire.

Que faites-vous ?

A qui pouvez-vous en parler ?

Un jour, votre professeur principal propose une visite de château. Il vous faudra prendre le car, apporter un pique-nique et payer 5 euros. Un mot est distribué à tous les élèves, les parents doivent donner leur accord par écrit et signer.

Le lendemain, tout le monde apporte son papier signé, **sauf Samir.**

Que va-t-il se passer ?

-2- Vous habitez tous dans la même rue. Deux personnes âgées vendent leur maison. Vous ne les aimez pas beaucoup car elles gardaient votre ballon quand il tombait dans leur jardin. C'est la famille Tabsoba qui achète, une famille nombreuse avec des enfants qui jouent beaucoup au ballon. Même s'ils ne jouent pas avec vous, vous les aimez bien. Si leur ballon tombe chez vous, vous le leur rendez et eux font la même chose. Un jour, les Tabsoba organisent une fête. Dès 17 heures, rires et cris résonnent dans la rue et la musique se fait entendre. Vers 22 heures, la fête bat son plein et les habitants de la rue réagissent, se regroupent; voilà ce que vous pouvez entendre :

Ils se croient chez eux, on n'est pas en brousse ici !

Ils auraient pu nous prévenir qu'ils feraient du bruit !

Au moins, avec les Dupont, il n'y avait jamais de bruit !

C'est une vraie musique de sauvages, on n'entend que des boum boum !

Peut-être ne savent-ils pas qu'en France on ne fait pas de bruit après 22 heures.

Je trouve qu'ils ont bien du plaisir, ils auraient pu nous inviter.

Comment réagissez-vous à toutes ces réflexions ?

Que feriez-vous si vous vous trouviez dans cette situation ?

La mobilisation citoyenne autour des Roms continue

Constatant les difficultés des familles Roms venues d'Europe de l'Est, des citoyens de différents horizons se sont mobilisés pour les aider à défendre leurs Droits. Cette mobilisation, dont le rayon d'action va bien au-delà de la métropole nantaise, se traduit par des initiatives multiples : actions de proximité, accompagnement vers l'hébergement, la scolarisation, le travail ou la santé, fêtes de solidarité, démarches institutionnelles...

Si certaines municipalités affichent toujours leur volonté d'accueil, d'autres restent encore très frileuses et certaines contribuent, en les expulsant sans solutions alternatives, à la déstabilisation de groupes familiaux dont certains ont déjà dû déménager 6 ou 7 fois depuis l'été dernier. Par ailleurs, le retour vers la Roumanie dans le cadre d'une coopération préconisée par Nantes Métropole reste encore problématique et ne concerne de toutes façons que peu de personnes.

On parle désormais de plus de 1000 personnes réparties sur une trentaine de terrains (légaux et squatts) dans un rayon d'environ 30 km autour de Nantes.

Le collectif Romeurope Nantes assure la coordination des actions. Plus de 50 personnes ont participé à une formation qu'il a organisé en mars sur les Roms et les Gens du Voyage : des pistes, notamment juridiques, ont été soulevées pour l'action.

Un courrier est envisagé auprès des sénateurs du département pour qu'ils soutiennent la proposition de résolution présentée par la sénatrice Aline Archambault (93) rencontrée le 4 avril, sur le droit au travail des Roms migrants : ce vœu vise notamment à faire en sorte que la France renonce aux mesures transitoires appliquées aux citoyens roumains et bulgares.

Des rencontres vont être demandées avec le conseil général de Loire-Atlantique (qui a mis en place un service social dédié) sur les questions de scolarisation et de PMI, avec le conseil régional sur la formation des jeunes et avec la DIRECCTE* pour l'accès au travail.

Enfin, s'appuyant sur les engagements du nouveau président de la République, un courrier destiné au préfet demande l'organisation d'une table ronde réunissant les instances concernées par la population des Roms migrants séjournant en Loire-Atlantique. Il s'agit d'aborder la stabilisation de l'habitat, la fin des expulsions sans solution et le respect de leurs droits fondamentaux.

S'il faut citer un motif de satisfaction, on peut évoquer la situation de Christina, 18 ans, dont la famille est venue de Roumanie il y a 7 ans et qui a reçu au Sénat la médaille d'or de meilleure apprentie de France. Cette distinction lui a permis de bénéficier d'un titre de séjour. Ses parents, qui travaillent dans le maraîchage, devraient obtenir ce titre prochainement.

Par ailleurs, pour mieux connaître cette question, l'universitaire angevin Samuel Delepine vient de publier "*L'Atlas des Tsiganes, les dessous de la question rom*" aux éditions Autrement, un ouvrage très bien documenté (90 cartes et infographies). Le MRAP dispose également d'une exposition de 14 panneaux intitulée "*Les Droits des Roms ? Les Droits de l'Homme !*" qui commence à circuler.

François Levent

* DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers

A la fin de la campagne électorale, le candidat Sarkozy a brandi une menace épouvantable : le droit de vote des étrangers non européens aux élections locales entraînerait " un risque communautariste ". Quant à J.F. Copé, ce " serait à [son] sens, une catastrophe pour la cohésion nationale " ! Rien de moins ! Si cette réforme était aussi dangereuse, comment expliquer que le président Sarkozy lui-même y était favorable en 2008, et qu'elle est déjà appliquée dans la majorité des pays de l'Union Européenne et, nous le verrons, de manière beaucoup moins restrictive que dans le projet socialiste.

1- Actuellement dans l'Union Européenne

Concernant les élections municipales, les citoyens de l'Union Européenne qui résident dans un état membre dont ils n'ont pas la nationalité, peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les nationaux. C'est le Traité de Maastricht qui, en 1992, a créé une " citoyenneté européenne ".

Voici ce qui se passe en Europe pour les non-Européens :

	Pays	Remarques
Pas de droit de vote ni d'éligibilité	Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Italie, Lettonie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie.	
Droit de Vote uniquement avec conditions de résidence	Belgique (5 ans) Estonie (5 ans) Slovaquie (3 ans) Slovénie	
Droit de vote et d'éligibilité avec conditions de résidence	Danemark (4 ans) Finlande (2 ans) Hongrie Irlande (aucune condition.) Lituanie Luxembourg (5 ans) Pays-Bas (5 ans) Suède (3 ans)	idem aux élections régionales Comme les nationaux depuis 1992 Éligibilité aux élections générales
Droit de vote et d'éligibilité avec conditions particulières	Espagne (5 ans) Portugal (3 ans) Royaume-Uni	sous condition de réciprocité sous condition de réciprocité Comme les nationaux pour les citoyens du Commonwealth

Le droit de vote et d'éligibilité accordé aux étrangers non communautaires est donc une pratique très répandue en Europe, ce qui prouve l'ineptie des prédictions catastrophiques de la Droite et de l'Extrême Droite. De plus, seul, le droit de vote aux élections locales serait proposé aux étrangers non européens : nous serons donc très loin de ce que l'Irlande a réalisé depuis 1992 !!! Il s'agit d'un droit a minima...

2- Cette demande du droit de vote

est un vieux projet au sein de la Gauche française.

Il figurait déjà parmi les 110 propositions du candidat François Mitterrand (la 80ème, jamais appliquée). Le projet a été soutenu par plusieurs campagnes militantes : "J'y suis, j'y vote" (1990), "Même sol, mêmes droits, même voix" (1999 à 2001) entre autres.

Enfin, le 4 mai 2000, une Proposition de Loi a été votée par

l'Assemblée Nationale. Défendue par Noël Mamère, elle décidait d'accorder ce droit de vote aux élections locales aux étrangers extracommunautaires. Mais Lionel Jospin, 1er Ministre, ne l'a pas présentée devant le Sénat, compte-tenu de la composition de celui-ci.

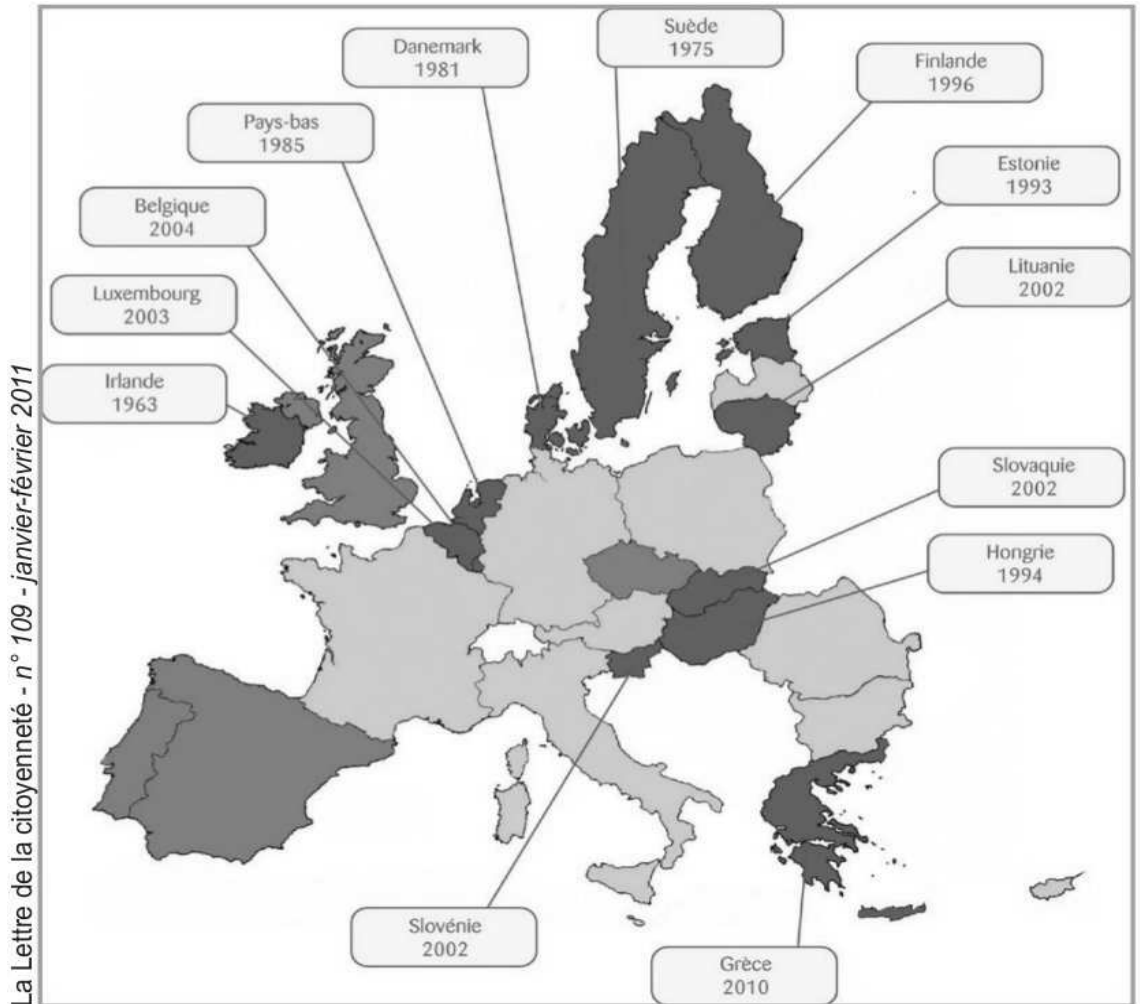
Le 8 décembre 2011, le Sénat (majorité à gauche) débat à nouveau de cette même proposition de loi. Les députés, majoritairement à droite eux, ont voté contre.

L'action militante est toujours active : le collectif "Votation citoyenne" s'est formé en 2002. Il demande le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales. Sa campagne 2010-2012 s'intitule "Oui ! Droit de vote des étrangers !"

3- Réparer une injustice.

Ce droit de vote viendra en partie réparer une injustice : en créant une nouvelle citoyenneté (européenne), le Traité de Maastricht a créé 2 catégories d'étrangers. Les uns (étrangers membres de l'UE) ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, les autres, tous les autres, ne l'ont pas. Comment accepter qu'un Algérien qui vit et travaille en France depuis 35 ans, qui paye des impôts et qui a des enfants français n'ait pas le droit de vote aux élections locales, alors qu'un Polonais arrivé en France depuis 1 an et n'en connaissant pas la langue possède ce droit ?

Mais, toujours aussi injuste dans le projet socialiste : certains peuvent se présenter aux élections, d'autres ne le pourront toujours pas...



4- La citoyenneté de résidence.

A Droite, on nous dit que le droit de vote aux élections doit être lié à la possession de la nationalité : "En France seuls les Français ont le droit de voter" . Mais aujourd'hui déjà, c'est faux puisque les ressortissants de l'UE votent !

L'UE oblige les États membres à accorder un Statut de Résident de longue durée à tout étranger extracommunautaire ayant résidé 5 ans sur leur territoire. Ce statut donne une égalité de traitement avec les nationaux pour, par exemple, la liberté d'association et d'engagement dans un organisme de travailleurs ou d'employeurs. Cela leur permet de voter aux élections professionnelles et prud'homales. Serait-il scandaleux d'envisager que ce statut donne aussi le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections ?

Il faut donc séparer le droit de vote et d'éligibilité de la possession de la nationalité. La seule condition exigée serait une condition de durée de résidence (3 ans, 5 ans, c'est à débattre). Une nouvelle citoyenneté : "la citoyenneté de résidence" serait ainsi créée.

Le droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers serait une avancée démocratique. Il ferait progresser pour tous (nationaux et étrangers) la citoyenneté par une augmentation des droits. Il offrirait aux étrangers une meilleure place et plus de responsabilités dans la société. Il élargirait et consoliderait la démocratie.

Le MRAP, pour sa part, demande le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers à toutes les élections, en France.

Il n'y a aucune raison d'être timide, face aux affirmations xénophobes et racistes de la droite et de l'extrême droite. L'obtention du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers va vers une meilleure égalité des droits.

Le nouveau gouvernement ne doit pas se contenter d'accorder le droit de vote aux résidents extracommunautaires, il doit aussi leur donner le droit d'éligibilité. Il doit ignorer les peurs agitées par la Droite et l'Extrême-Droite.



*Jacques Trichet
et
Françoise Mahé*

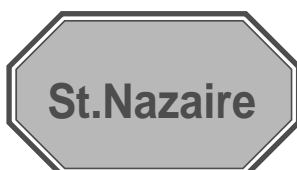
Pour connaître et adhérer au M.R.A.P.

Site national : <http://www.mrap.asso.fr>



Permanence tous les mercredis de 14h.30 à 16h.

Maison des Associations - 11, rue du Prinquiau - **44 100 - Nantes** -
Tél./Fax/Répondeur 02 40 58 08 09 ; courriel mrapnantes@hotmail.com



Point de rencontre tous les 2èmes lundis du mois à 20h.30

Maison des Associations (Agora) - 2bis rue A. de Mun - **44 600 - Saint-Nazaire**
Tél./Fax./Répondeur : 02 40 53 32 35 ; courriel mrap-saint-nazaire@orange.fr
Web : <http://mrap-saintnazaire.org>